

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2026**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 23 février 2026, le Règlement numéro 425-2026 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Fait à Saint-Pascal, ce 24<sup>e</sup> jour de février 2026.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans l'édition de la semaine du 2 mars 2026 du journal Le Placoteux et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 2 mars 2026.

Signé à Saint-Pascal, ce 2<sup>e</sup> jour de mars 2026.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal